

COMPTE RENDU du Conseil Municipal du 20.06.14

De Mme LAURENT Monique, Conseillère Municipale Affiché en exécution de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Monsieur le Maire fait l'appel des membres du Conseil Municipal.

I. Election des délégués titulaires et suppléants pour les élections sénatoriales du 28 septembre 2014

Le Maire a rappelé qu'en application de l'article R.133 du Code Electoral, le bureau électoral est présidé par le Maire et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir Mme Danielle CONGRAS, M. Gérard BACHELET, M. Romain GABORIEAU et Mme Marie-Laurence BATEAU.

Le Maire a ensuite invité le Conseil Municipal à procéder à l'élection des Délégués et de leurs Suppléants en vue de l'Election de Sénateurs. Il a rappelé qu'en application des articles L.289 et R.133 du Code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus sur la même liste, sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé des candidats est déclaré élu.

Le Maire a indiqué que conformément aux articles L.284 à L.286 du Code Electoral, le Conseil Municipal devait élire 5 délégués et 3 suppléants.

Avant l'ouverture du scrutin, le Maire a constaté qu'une liste de candidats avait été déposée.

La liste « ANGLÉS AVEC VOUS » conduite par M. Joël MONVOISIN est déclarée candidate.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis dans l'urne son bulletin de vote.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

a - Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	00
b - Nombre de votants (enveloppes déposées)	19
c - Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du Code Electoral)	04
d - Nombre de suffrages exprimés [b-c]	15

A OBTENU : Liste « ANGLÉS AVEC VOUS » conduite par M. Joël MONVOISIN, 15 voix.

Les candidats sur la liste « ANGLÉS AVEC VOUS » conduite par M. Joël MONVOISIN ont été proclamés Délégués et Suppléants et ont été immédiatement installés.

Conformément au Procès-Verbal de l'élection des Délégués du Conseil Municipal et de leurs Suppléants en vue de l'Election des Sénateurs du 20 juin 2014, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 15 voix favorables et 4 voix nulles,

➤ **ELIT**, à compter du 20 juin 2014 :

- M. MONVOISIN Joël,	Délégué,
- Mme CROS Yvette,	Déléguée,
- M. KAUFFMANN Michel,	Délégué,
- Mme JOUANE Françoise,	Déléguée,
- M. CAILLIEZ Michel,	Délégué,
- Mme LAURENT Monique,	Suppléante,
- M. BACHELET Gérard,	Suppléant,
- Mme BATEAU Marie-Laurence,	Suppléante.

II. Adoption du Procès-verbal du Conseil Municipal du 20 mai 2014

Aucune modification n'étant demandée, le Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 20 mai 2014 est approuvé à l'unanimité.

III. Compte-rendu des commissions municipales

a) Commission « Marchés » du 27 mai 2014

Présents :

Commission « Marchés et Foires »

Michel CAILLIEZ, Marie Claude NIVET, Françoise JOUANE, Dany CONGRAS, Frédérique RAZAT, Michel CHALEMBERT, Richard HUNAUT, Bruno SUJEVIC

Police Municipale et Placiers

Bruno LEGUERN, Frédéric FROTTIER, Alain GOSSUIN

Commerçants Ambulants

Mme BEDUNEAU (Fromage), Mme GIRAUDEAU (Vêtements), Mme JAUNET (Jouets et Vêtements), M. GABORIT (Fruits et Légumes), M. MOULINEAU (Charcuterie).

Commerçants sédentaires

M. et Mme CHOULET (Boucherie), Mme BELET (Vêtements), Mme LECONTE (PMU), Mme BAUDRY (Esthéticienne), M. SONETTE (Presse), M. VRIGNAUD (La Cambuse), M. DANNIAU (Le Bon Accueil).

Secrétaire de séance : Françoise JOUANE

ORDRE DU JOUR

REFLECHIR ET TRAVAILLER ENSEMBLE SUR LE THEME :
« QUEL MARCHÉ POUR ANGLES DEMAIN ? »

Abonnés aux Marchés du Mercredi et Dimanche			Nouveaux 2014				
Activité	2014	2013	Activité	Nom	Jour	Métrage	Obs
Fruits et légumes	6	Plus 1	Vêtements	Blondel		4	Retenu
Fromages	2		Cadeau	Andreozzi	M+D	4	Retenu
Rotisserie	2		Cristaux	Laurent	M+D	3X3	Retenu
Charcuterie	1		Objet déco bijoux	Collet	M	3X2,5	Retenu
Boucherie	1		Casquette	Toro	M	3X2	Retenu
Confiserie	1		Peinture tuile	Masson	M	4	Retenu
Plats asiatique	1		Poulet roti	Joslain	?	Camion 12m	Non Retenu
Olives et dérivés	1		Boulangerie	Terpreault	D	4m remorque	Non Retenu
poissonnerie	2		Paella	Haas	M	4	Retenu
Huitres	1		Poissonnerie	Sarl le pertuis	?	6	Non Retenu
Miel	1		Couscous	Meriaud	M	5	Non Retenu
Vins	1	1	Couscous	Aoubid	M	3 à 5	Retenu
Saucisson	2	1	Bijoux	Bonnaudet	M	?	Non Retenu
Art africain	5		Savon	Potgieter	M	2,5	Retenu
Vêtements	11		Bijoux	Arrachepied	?	?	Non Retenu
Lingerie	2						
Bijoux	9	3					
Montres	3						
Tapis	1						
Chaussures	2	1					
Demonstrateur : chichi, pince barbecue, coloriage	3						
Fleurs	2						
Paniers	2						
Divers : Tuppeware, torchons, cuir, jouet, déco, bois flotté	7	2					
TOTAL	69						

b) *Commission « Actions Sociales » du 16 mai 2014*

Présents : Mme CONGRAS, Mme CROS, Mme JOUANE, M. KAUFFMANN, M. CHALEMBERT-AVISSE

Secrétaires : Mmes Y. CROS et F. JOUANE

Mme CROS pour Mme JOUANE a fait une rétrospective des contacts pris et les rencontres effectuées et à venir depuis sa prise de fonction.

Avant toute chose, elle a commencé par proposer à Mme LEMOIGNIER un rendez-vous en Mairie afin de faire le point sur les dossiers. Mme LEMOIGNIER a accepté ce rendez-vous le 14 Avril ; la transmission des dossiers en cours et la présentation des actions menées jusqu'alors ont pu se faire et ont été très utiles.

Rencontres effectuées à ce jour :

- Mme RAYMOND (Assistante sociale de secteur qui intervient sur Angles)
- Mme SOULARD (Assistante sociale qui intervient sur St Benoist entre autres) (par téléphone seulement)
- RV avec Jacky DELAUNAY (cuisinier et responsable de la vente des tickets de cantine scolaire) à propos des impayés cantine et qui veut nous informer et nous alerter quant à ce problème de plus en plus fréquent et connaître notre position et nos possibilités d'actions.
- A voir avec Mr KAUFFMANN pour en parler.
- Mme COIRIER (Directrice) et Mme THIBAUD (Présidente) de l'Association CLIC REPER'AGE à Luçon
- Mme PERCOT (Présidente), Mme BRACHET (Trésorière) et Mme NICOLEAU (bénévole commune) de l'ADMR
- Mme CALLEAU de Pôle Emploi de la Roche S/Yon qui tient une permanence à Angles le Mardi ou le Mercredi 1/2 pour des personnes bénéficiant du RSA et les accompagner dans leurs démarches de recherche d'emploi
- Mme CHAIGNE de Vendée Habitat : rencontre au siège des Sables d'Olonne.
- Mme CHAIGNE s'occupe de la gestion des demandes de logements sociaux et de la commission d'attribution des logements.
- M. JOLICOEUR (Directeur) de l'EHPAD et tout le personnel qui nous ont conviés à prendre le café et visiter l'établissement

Rencontres prévues : (RV pris)

- Expérience du portage des repas avec Annabelle un matin pour comprendre le fonctionnement de ce service et rencontrer les bénéficiaires et entendre ce qu'ils ont à en dire
- Attention, si nous souhaitons changer de prestataire (actuellement RESTORIA), le contrat se termine en Décembre, respecter les 3 mois de préavis. En rediscuter en Septembre.

-Les assistantes maternelles de l'Association « Ti'Chou Tit'Rose » qui bénéficient du prêt de la salle du périscolaire lors de leurs rencontres et également du soutien de Mme ROCHE (éducatrice de jeunes enfants) dans le cadre du contrat REVE (Relais Vendée Enfance)

-Mme ROCHE (EJE) mandatée par le Conseil Général pour assister et accompagner les assistantes maternelles du canton Moutierrois. Intervient dans le cadre d'un contrat passé en 2011 valable 3 ans (jusqu'en 2014). (Contrat REVE : Relais Vendée Enfance)

-Visite aux résidents des Pavillons Soleil par M. le Maire et F. JOUANE (lettre a été faite pour les avertir de notre venue)

-RV avec le Médecin Départemental de PMI au sujet du Pôle social (micro crèche)

-les responsables des Associations : AIDVY et JOB INSERTION

-Nouveau RV avec Jacky DELAUNAY et M. KAUFFMANN pour les impayés cantine

Rencontres à prévoir :

-Aller voir à Moutiers l'épicerie solidaire (avec Mme MERCIER et M. CHALEMBERT-AVISSE)

-Reprendre contact avec l'équipe du Secours Catholique pour rediscuter avec elle de leur fonctionnement (avec Mme MERCIER)

-Centre de soins infirmiers d'Angles

-CAF de Luçon

-UDAF

Ne pas oublier la préparation du repas des aînés pour la fin de l'année : en parler tout début Septembre.

c) Commission « Information et Communication » du 28 mai 2014



Présents : Françoise JOUANE, Laurence BATEAU, Frédéric RAZAT, Gérard BACHELET, Richard HUNAUT.

Lors de cette commission, le contenu du magazine municipal a été choisi. Il paraîtra à partir du mois de juin.

Les membres de la commission trouvaient important de sortir ce numéro afin d'informer la population angloise.

Ce magazine diffusé en 1 600 exemplaires comptera 12 pages en A4. Un devis a été établi permettant de chiffrer cette publication à 2 238,00 €.

La distribution sera effectuée avec la coopération des bénévoles du SMT et la proposition du président des Courlitous

Mme BATEAU précise que la page de garde présentée est un prototype et qu'il est sujet à modification.

M. HUNAUT demande si le tarif de l'impression du magazine est TTC. Mme BATEAU répond que oui. Il demande également si le tarif sera négocié pour les autres exemplaires.

M. SUJEVIC demande s'il y a eu une mise en concurrence pour la publication du magazine communal. Mme BATEAU répond que pour cet exemplaire, pour des raisons de réactivité, il n'y a pas eu de mise en concurrence mais que cela sera envisagé pour la prochaine parution.

d) Commission « CME » du 3 juin 2014

Présents : Louison – Elie – Sharone – Charlotte – Luckas – Eloïse – Simon – Camille

Elus présents : Michel KAUFFMAN – Romain GABORIAU – Laurence BATEAU

Les élus se sont présentés ainsi que tous les enfants.

Afin de comprendre le fonctionnement du CME, nous avons demandé à chacun d'eux de nous parler des projets qu'ils ont réalisés depuis le début de l'année scolaire.

Le gros projet fut la projection du film « Madagascar 3 » dans la salle du théâtre et qui fut un réel succès.

Cette opération pourrait être renouvelée avec une organisation permettant que les recettes couvrent les dépenses.

M. le Maire retenu dans une autre réunion, a tenu à venir quelques instants.

Il a rappelé à tous les enfants qu'il souhaitait les voir continuer à prendre des responsabilités, qu'ils pouvaient en être fiers et que leur présence pouvait se manifester s'ils le voulaient, lors des différentes cérémonies organisées sur la communes d'Angles comme la fête nationale du 14 juillet.

Par la suite, les élus demandèrent aux enfants ce qu'ils souhaitaient, ce qu'ils avaient comme projet.

- Avoir un affichage au rond-point du Clos Cottet, qui illustrerait l'histoire d'Angles

- Améliorer le terrain sportif et l'espace de jeu derrière l'espace de la Détente

- Faire une patinoire durant la période hivernale

- Mettre des buts dans la cour d'école

- Des passages piétons aux arrêts de bus

- Utilisation des tapis de gym de la salle omnisport est-elle possible ? A qui appartiennent-ils ?

- Avoir un bus l'été pour aller à la plage
- Des activités pour les enfants tout au long de l'année
- Repeindre l'école : voir les propositions des enfants de l'école même, avec la possibilité de réalisation de dessins (tags) par les écoliers eux-mêmes
- Des jeux dans l'enceinte de l'école pour la récréation
- Des jeux en compagnie des résidents de l'EHPAD
- Un village des jeux ou des tournois sportifs
- La réalisation d'une sculpture de la «mal-bête»
- Exploiter toutes les salles culturelles, par des expositions de réalisations faites par les enfants....
- Penser à des jeux pendant les foires de l'été pour les enfants pendant que les parents font le tour de la foire

Avec toutes ces propositions, nous avons pu constater que le CME avait beaucoup d'idées et regrettait que ce soit la fin de l'année scolaire.

Le conseil verra le départ au collège de 3 enfants à la rentrée de septembre.

Toutes ces propositions seront reprises en compte, lors du premier conseil municipal avec les nouveaux conseillers.

Pour finir l'année en compagnie du CME actuel, M. KAUFFMAN propose à tous les présents une dernière réunion **le mardi 01 juillet à 17h en Mairie** au cours de laquelle nous pourrions classer les idées émises et établir une liste prioritaire des souhaits qui sera reprise à l'issue des élections des nouveaux conseillers municipaux.

e) Commission « Affaires Scolaires » du 12 mai 2014

Reprise de contact avec la communauté scolaire, parents, enseignants, personnel municipal et nouveaux élus.

Suite à cette Commission, le Comité de pilotage a été réactivé, après avoir choisi l'option TAP les mardis et vendredis après-midi de 15h15 à 16h30.

Une première réunion a eu lieu le 19 mai, séance au cours de laquelle il a été décidé de s'appuyer sur l'expérience de l'UFCV, partenaire du SIDEJ, pour mettre en place l'organisation des TAP (temps d'activités périscolaires) en s'appuyant sur un PEDT (projet éducatif territorial).

IV. Nouveaux Rythmes Scolaires : Organisation de la rentrée de septembre 2014

a) Comité de Pilotage « Nouveaux Rythmes Scolaires » avec l'UFCV du 3 juin 2014

Une rencontre avec la responsable de l'UFCV, Mme Anne RONCEAU s'est tenue le 3 juin permettant au Comité de Pilotage de formuler l'expression des besoins, et de parcourir tous les problèmes liés à cette future organisation.

Un seul pilote, M. Fabrice DE ALMEIDA, Directeur du Centre accueil de loisirs qui est chargé de la mise en place, du fonctionnement ainsi que du suivi des activités qui seront proposées.

Le nombre d'animateurs à prévoir est estimé à 10 selon les normes prévues.

Les maîtres mots, Loisirs et détente, pas de suractivité en particulier pour les petits de maternelle.

Lors de cette réunion, la municipalité apporte sa contribution dans l'organisation de ces TAP, en contactant le personnel municipal ATSEM et assimilés, qui seraient volontaires.

L'UFCV s'est engagée à fournir une estimation du coût financier lors du Conseil d'administration du SIDEJ prévu le 12 juin 2014.

b) Rencontre avec les personnels communaux

Une rencontre de coordination avec les personnels communaux a été organisée le 10 juin par le Directeur général des services, M. DROMART.

Les personnes rencontrées sont toutes volontaires et disponibles pour participer à l'équipe d'animation ainsi créée.

Travaillant déjà dans l'école publique « LE DAUPHIN BLEU » et diplômées, elles connaissent bien les enfants et leur environnement.

Afin de pouvoir évaluer les intentions des familles, une lettre d'information a été distribuée aux parents d'élèves, après confirmation du SIDEJ de s'appuyer sur l'UFCV. Un sondage sous forme de mini questionnaire a été joint à ce document afin d'évaluer le nombre d'enfants qui auraient l'intention de fréquenter les activités des TAP dès septembre 2014.

Une réunion d'information ouverte à tous est programmée le jeudi 03 juillet 2014 à 20h00 à la salle de la détente.

Un document support sera fourni aux parents d'élèves avec le détail des activités proposées, les modalités d'inscription ainsi qu'un règlement de fonctionnement.

c) Décision du Conseil d'Administration du SIDEJ au sujet des TAP du 12 juin 2014

A l'issue du bilan Contrat Enfance Jeunesse, l'UFCV, partenaire et prestataire de service du SIDEJ, a présenté au Conseil d'Administration et à Mme BILLAUD, responsable de la CAF, son offre de prestations sur les TAP.

Après avoir écouté et discuté sur les propositions faites de l'UFCV, tant pour l'organisation proposée que pour l'estimation financière, sous forme d'un budget prévisionnel d'environ 42 000 €, le SIDEJ a décidé de faire confiance à l'UFCV.

A ce coût, il conviendra d'ajouter les frais avancés par la Commune d'Angles (mise à disposition de personnel, frais de transport, de logistique etc...).

L'estimation des aides financières est de 15 000 € la première année.

La responsable de la CAF nous confirme qu'il pourra y avoir une participation financière de 50 € par élève, ajoutée à celle de l'Etat (Fonds d'amorçage) la première année qui est aussi de 50 € / élève.

Mme MERCIER demande : si la Collectivité percevra un remboursement des familles en cas de désistement d'enfants en cours de séquence TAP.

M. KAUFFMANN précise qu'un règlement pour les TAP va être mis en place avec un chapitre sur ce point.

M. HUNAUT demande le coût global pour la Commune. M. le Maire répond que pour le moment, seule la prestation de service (42 000 €) est connue, la suite sera estimée plus tard. M. HUNAUT demande également comment la Commune compte financer cette opération. M. KAUFFMANN et M. le Maire précisent que le Comité de Pilotage a choisi de faire des activités les moins onéreuses pour la première année. Des aides de l'Etat et de la CAF permettront d'assurer une partie du financement.

M. HUNAUT demande une explication sur le choix de séparer les TAP en deux après-midi, car cela entraîne un coût de transport plus important. M. KAUFFMANN répond que c'est le choix du Comité de Pilotage à la quasi-unanimité (sauf Mme MERCIER).

V. Point sur les travaux de l'Eglise Notre Dame des Anges

a) Marché de travaux Eglise Notre Dame des Anges : Avenant n°3 de travaux pour le lot 1 « Echafaudage – Maçonnerie – Pierre de taille – Couvertures Tuiles »

Monsieur Michel CAILLIEZ, 1^{er} Adjoint au Maire d'Angles, Vice-Président Commission Bâtiment, présente à l'assemblée un supplément de travaux, concernant le lot n°1 « Echafaudage – Maçonnerie – Pierre de taille – Couvertures Tuiles » pour un montant global en plus de 11 432.40 € HT :

- Conservation in situ et pendant 5 mois des installations de chantier et échafaudages dans l'attente des formalités d'études techniques et administratives liées à la confortation de l'angle Sud-Est du clocher.

Les travaux en plus-values s'expliquent par :

- La location complémentaire des échafaudages + installations = 5 mois x 2.528,40 € = 12.642,00 € HT

Les travaux en moins-values s'expliquent par :

- L'économie sur les installations de chantier = 4 mois x 302.40 € = 1.209,60 € HT

Représentant au total une moins-value de 1.209,60 euros HT

Il précise que :

- La conservation de l'échafaudage permettra un gain de temps d'environ 2 semaines sur le délai d'exécution de la prochaine opération portant sur la structure du clocher.
- Les modulaires de chantier seront retirés du Clos de l'Abbaye avant le 30 juin 2014.

Le Conseil Municipal,

Vu le pourcentage d'écart de 14.28 % introduit par l'avenant par rapport au montant du marché antérieur (80 079.03 € HT),

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'avenant 3 du lot n°1 de l'entreprise BENAITEAU pour un montant de 11 432.40 € HT,
- **NOTIFIE** que le lot n°1 est ainsi arrêté pour un montant de 91 511.43 € HT,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents s'y référant, notamment l'avenant.

b) Travaux d'urgence de consolidation du clocher : plan de financement

M. Le Maire informe l'Assemblée du plan prévisionnel de la prochaine opération sur l'Eglise.

2ème Opération 2014 Eglise Notre Dame des Anges

Travaux d'urgence de consolidation du clocher

Plan de financement prévisionnel au 20 juin 2014

Nature	Dépenses prévisionnelles € HT	Partenaires potentiels	Recettes prévisionnelles
Travaux	80 000,00 €	ETAT/DRAC 40% du coût des travaux uniquement	32 000,00 €
Maîtrise d'œuvre	20 000,00 €	REGION 20% du coût des travaux uniquement	16 000,00 €

Autres Prestations (DO, CT, SPS, Etude préalable)	8 600,00 €	DEPARTEMENT 20% du coût global prévisionnel	21 720,00 €
TOTAL	108 600,00 €	TOTAL	69 720,00 €
		Soit % de subventions potentielles	64,20%

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **S'ENGAGE** sur l'opération présentée,
- **AUTORISE** M. Le Maire à déposer des dossiers de demande de subvention auprès des différentes personnes publiques.

VI. Avis sur l'avant-projet du Plan de Prévention des Risques Littoraux (PPRL) conduit par l'Etat

M. le Maire laisse la parole à M. Gérard BACHELET.

La tempête Xynthia a malheureusement illustré ce haut niveau de vulnérabilité qui caractérise le littoral du sud du département de la Vendée avec de nombreux morts et des dégâts importants sur les constructions.

Le Préfet de la Vendée a donc prescrit par Arrêté Préfectoral en date du 22 février 2012, l'élaboration du Plan de Prévention des Risques Littoraux (PPRL) « Bassin du Lay ».

Les Communes suivantes sont ainsi concernées :

ANGLES, GRUES, LONGEVILLE-SUR-MER, LA TRANCHE-SUR-MER, SAINT-BENOIST-SUR-MER, SAINT-DENIS-DU-PAYRE, SAINT-MICHEL-EN-L'HERM et TRIAIZE.

Le bilan des avis ainsi que des propositions d'évolutions de l'avant-projet du PPRL nous sera présentés lors d'un Comité de Pilotage présidé par le Préfet, le 10 juillet 2014, et qui aura également pour objet, la présentation de la phase de concertation du public, envisagée à l'automne 2014.

VII. Délégation relative aux marchés publics accordée par l'assemblée au Maire

Vu la délibération n°10/02/14-02 du 10 février 2014, relative à la délégation au Maire de certaines attributions du Conseil Municipal,

Vu le courrier en date du 04 juin dernier, la Préfecture souligne que la délégation des marchés publics accordée par le Conseil Municipal au Maire ne peut être réduite uniquement pour la signature des avenants.

Afin de régulariser la situation, deux situations sont possibles :

- 1- Le Conseil Municipal accorde au Maire la totalité de la délégation des marchés publics : de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.
Tout en ayant la possibilité de définir le montant des marchés délégués (ex : attribuer la délégation au Maire pour les marchés inférieurs à 50 000 €).
- 2- Le Conseil Municipal n'accorde par la délégation des marchés publics au Maire.

Il est précisé que s'il y a délégation, par définition, le Conseil Municipal ne pourra plus, prendre de décision sur la compétence des marchés publics.

M. le Maire propose à l'assemblée de choisir la 2^{ème} possibilité, afin de laisser une totale transparence sur le choix des entreprises, notamment.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **CHOISIT** de ne pas déléguer les marchés publics au Maire.

VIII. Finances : Décision Modificative

M. le Maire précise que c'est une décision de précaution, en cas d'intérêts moratoires à payer.

Décision Modificative approuvée à l'unanimité :

673	Titres annulés sur exercices antérieurs	=	+	200,00 €
6711	Intérêts moratoires et pénalités	=	+	1 000,00 €
<hr/>				
	TOTAL		+	1 200,00 €
60612	Electricité	=	-	1 200,00 €

M. SUJEVIC demande si le jeu d'écriture avec le compte « 60612 – Electricité » sera recevable auprès du Trésor Public. M. le Maire répond que ce compte budgétaire dispose de crédits disponibles.

IX. Personnel communal :

a) Renouvellement temps partiel d'un agent

M. le Maire informe le Conseil Municipal de la demande d'un agent administratif, qui souhaite le renouvellement de l'exercice de ses fonctions à temps partiel.

M. Le Maire rappelle que par délibération du 27 novembre 2001, le Conseil a répondu favorablement à sa demande initiale pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2002 et qu'il a reconduit sa décision par délibérations des 2 juillet 2002, 29 octobre 2002, 27 mai 2003, 25 mai 2004, 27 juin 2005, 1^{er} juin 2006, 29 mai 2007, 20 mai 2008, 23 juin 2009, 1^{er} juillet 2010, 27 juin 2011, 25 juin 2012 et 24 juin 2013.

Dans une correspondance du 13 mai 2014, réceptionnée en Mairie le 12 juin 2014, l'intéressé sollicite donc le renouvellement de l'autorisation de travailler à 90 % du temps plein, pour 1 an, du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015.

En application de l'ordonnance n° 82-296 du 31 mars 1982 relative à l'exercice des fonctions à temps partiel pour les fonctionnaires et les agents des collectivités locales, il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur la demande.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** la mise à temps partiel de l'agent pour une durée d'un an à compter du 1^{er} juillet 2014 ;
- **FIXE** le pourcentage du temps de travail à 90 % du temps plein ;
- **AUTORISE** l'intéressé à ne pas travailler le mercredi matin.

M. le Maire précise que ce sera la dernière demande car l'agent fera valoir ses droits à la retraite au 30 juin 2015.

b) Conventions sapeurs-pompiers

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'un agent contractuel des services techniques et un autre du service administratif sont Sapeurs-pompiers Volontaires. Le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Vendée (SDIS) propose à la Commune d'Angles deux conventions relatives à la disponibilité de ses Sapeurs-pompiers Volontaires (SPV) pendant leur temps de travail.

Ces conventions précisent les conditions et les modalités de la disponibilité opérationnelle et de la disponibilité pour la formation, pendant le temps de travail de l'agent, dans le respect des nécessités de fonctionnement de la Collectivité.

Disponibilité opérationnelle

Le Sapeur-pompier Volontaire est autorisé :

- à arriver en retard à son travail en cas d'intervention uniquement,
- à quitter son travail dès le déclenchement de l'alerte et à réintégrer son poste dès que la remise en état du matériel est effectuée, à condition que le délai nécessaire pour rejoindre le Centre d'affectation soit compatible avec la notion d'appel d'urgence,
- à participer à des interventions de grande ampleur, nécessitant l'engagement de nombreux personnels, et pour lesquels l'engagement du SPV ne peut se faire, que par une demande expresse du Chef de Centre.

La Collectivité sera prévenue par le Centre de secours ou le Sapeur-pompier Volontaire (appel avant l'heure d'embauche ou autre ...). Un justificatif de l'intervention sera fourni à la demande de la Commune pour chaque activité opérationnelle réalisée sur le temps de travail. Cet état établi par le Chef de Centre ne remplacera pas l'état annuel adressé à la municipalité établi à partir des comptes rendus d'interventions informatisées. Cet état annuel sera transmis environ 2 mois après l'exercice précité à la Commune.

Les nécessités de la Collectivité, à certaines époques, oblige la Commune à conserver l'intégralité de son personnel en activité. Celle-ci s'engage à notifier cette situation au Sapeur-pompier Volontaire pour qu'il puisse en informer le Chef de Centre dans les meilleurs délais, afin de lui permettre de pallier la carence en personnels dans les éventuels détachements opérationnels.

Disponibilité pour formation

La durée des autorisations d'absence pour séances de formation accordées par la Collectivité, s'étend depuis le départ du Sapeur-pompier Volontaire jusqu'à son retour sur le lieu de travail, habituel ou spécifique.

Afin de renforcer les échanges et les relations, la Commune demande que, dans le cas où le Sapeur-pompier Volontaire est intéressé par une formation, celui-ci lui propose au cours du semestre précédent et après parution du calendrier établi sous le contrôle du Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours, les différentes dates de stages prévues dans l'année considérée.

La municipalité autorise le Sapeur-pompier Volontaire à s'absenter pour formation, en tant que stagiaire soit :

- dans le cadre du Plan de Formation de la Collectivité,
- dans le cadre du Droit Individuel à la Formation (DIF) de l'agent.

Le Sapeur-pompier Volontaire est autorisé à s'absenter au maximum, sur son temps de travail et pour participer à des actions de formations, dans les conditions et limites fixées par la loi :

- soit 40 heures par an au titre de la formation continue, (plan de formation de la Collectivité),
- soit dans les limites des droits acquis au titre du Droit Individuel à la Formation (DIF) de l'agent.

La Commune demande à percevoir les indemnités liées à la formation « assujetties à aucun impôt ni soumises aux prélèvements prévus par la législation sociale » au lieu et place du Sapeur-pompier Volontaire dès lors qu'il se rend en formation sur son temps de travail.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les conventions collectives relatives à la disponibilité d'un Sapeur-pompier Volontaire pendant son temps de travail pour les deux agents de la Commune,
- **FIXE** la durée de ces conventions en fonction des contrats de travail des agents concernés,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents s'y référant, notamment les conventions.

X. Service Municipal du Tourisme :

a) Tarifs services/boutique/billetterie

Madame Yvette CROS, présente à l'assemblée les nouveaux tarifs du SMT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 18 voix favorables et 1 abstention (M. Richard HUNAUT),

- **VOTE** les tarifs 2014 du S.M.T.

Tarifs services 2014

<u>Services aux particuliers</u>	Prix de vente
<u>Géocaching</u>	
Location GPS - 1/2 journée	3 €
Location GPS - 1 journée	5 €
Caution	200,00 €

Tarifs boutique 2014

Fournisseur : Gestes édition à Coulon (éditeur régional)		
TVA : 5,5%		
Article	Prix de vente	Marge TTC
Agenda de la Vendée 2015	13,90 €	3,48 €
Le Grand almanach de la Vendée	9,90 €	2,48 €
Vendée chemin d'évasion Anglais - nouvelle version	14,90 €	3,73 €
Se souvenir du Marais Poitevin	14,00 €	3,50 €
Coquillages des côtes atlantiques	5,00 €	1,25 €
Recettes de moules	5,00 €	1,25 €
La vie dans les dunes	5,00 €	1,25 €
Fournisseur : Produits de Vendée		
TVA : 5,5%		
Article	Prix de Vente	Marge HT
Mogette crue sachet 1 kg	3,00 €	0,43 €
Mogette cuite nature 265g	2,70 €	0,38 €
Mogette cuite nature 530g	3,30 €	0,47 €
Mogette cuite à la paysanne 265g	2,90 €	0,41 €

Moquette cuite à la paysanne 530g	3,50 €	0,50 €
Rillettes 200g	4,14 €	0,59 €
Pâté de campagne 200g	3,76 €	0,53 €
Pâté de foie 200g	3,76 €	0,53 €
Escagortine mousse bourguignonne 100g	7,75 €	1,10 €
Escapéro espelette 110g	8,40 €	1,19 €
Escapéro basilic 110g	8,40 €	1,19 €
Terrine d'escargots campagnarde 170g	5,80 €	0,82 €
Escargots confits à la graisse de canard 150g	9,70 €	1,38 €
Escargots en cassoulet 750g	16,50 €	2,35 €
Escargots sauce vendéenne 300g	12,50 €	1,78 €
Fricassée d'escargots forestière 300g	11,75 €	1,67 €
Rillettes de canard 260g	6,00 €	0,85 €

Fournisseur : Edition les Minots

TVA : 5,5%

Article	Prix de Vente	Marge
Le Jardin des Secrets	12,50 €	1.875 €
Evi la Vague de l'été	13,50 €	2.025€

Tarifs billetterie 2014

Billetterie Service Municipal du Tourisme d'Angles

Prestataire	Formule	Prix de vente	Commission (pour info)*
Compagnie Interîles			10%
Promenade en mer Fort Boyard	Adulte	20,00 €	
Départ de la Rochelle	Etudiant	16,00 €	
	Junior (moins de 14 ans)	12,50 €	
	Enfant (moins de 4 ans)	4,00 €	
	Chien	4,00 €	
Compagnie Interîles			10%
Escale île d'Aix	Adulte	29,50 €	
Départ de la Rochelle	Etudiant	26,00 €	
	Junior (moins de 14 ans)	18,50 €	
	Enfant (moins de 4 ans)	4,00 €	
	Chien	4,00 €	
Compagnie Interîles			10%
Escale île d'Aix 1/2 j	Adulte	26,00 €	
Départ de la Rochelle	Etudiant	22,50 €	
	Junior (moins de 14 ans)	16,50 €	
	Enfant (moins de 4 ans)	4,00 €	
	Chien	4,00 €	
Compagnie Interîles			10%
Escale île de Ré	Adulte	26,50 €	
Départ la Tranche sur Mer	Junior (4 à 17 ans)	18,00 €	
	Enfant (moins de 4 ans)	4,00 €	
	Chien	4,00 €	
	Compagnie Interîles		
Escale île d'Aix ou Aix+ la Rochelle	Adulte	40,50 €	
Départ la Tranche sur Mer	Junior (4 à 17 ans)	27,00 €	
	Enfant (moins de 4 ans)	4,00 €	
	Chien	4,00 €	
	Yeu Continent		
Aller simple	Plein tarif (18 ans et plus)	19,95 €	
	Préférentiel (+de 60 ans, carte famille nombreuse, invalide à 50%, étudiant...)	16,40 €	
Port : Fromentine			

Junior de 12 à - de 18 ans	13,75 €
Enfant de 4 à -12 ans	10,50 €
Enfant de - de 4 ans	3,05 €
Cycles	13,60 €
Animaux domestiques (en laisse)	6,35 €
Frais de modification	1,70 €

M. HUNAUT rappelle que le SMT, à une période, a eu de nombreux invendus qui ont engendré de gros frais. Mme CROS précise que les produits exposés sont en dépôt-vente. Si un produit n'est pas vendu, c'est le vendeur qui en a la charge et non le SMT. M. HUNAUT ne comprend pas pourquoi le SMT vend des produits alimentaires, car ce n'est pas sa vocation et cela entraîne de la concurrence pour les commerçants de la Commune.

b) Nomination des membres du Conseil d'Exploitation et du Comité Consultatif

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de nommer les Membres du Conseil d'Exploitation et du Comité Consultatif du Service Municipal du Tourisme d'Angles :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ **NOMME** au :

- **Conseil d'Exploitation :**

- Mme Francine CHOULET, commerçante
- M. David LAMBERT, restaurateur
- M. ou Mme Ludovic BRIN, gérants de camping

- **Comité Consultatif – Personne qualifiée**

- M. Roger GUIET, propriétaire de chambres d'hôtes et loueur en meublé

- **Comité Consultatif – Bénévoles**

- Mme Marie – Pierre ALTMAAYER
- M. Jean CANAC
- Mme Monique CATHIER
- Mme Catherine DUMONTEIX
- M. Alain DUMONTEIX
- M. Bernard MAIRE
- Mme Monique MASSUELLE
- M. Claude MAUPILLIER
- Mme Danielle TELLIEZ
- M. Ulysse VASSEUR
- Mme Pascale VASSEUR

Mme CROS précise que ces bénévoles distribueront le bulletin municipal notamment.

M. SUJEVIC demande comment les nouveaux bénévoles ont été informés de l'appel à candidature pour le collège « bénévoles » du Comité Consultatif. Mme CROS explique que ces personnes ont sollicité le SMT pour rentrer dans le Comité Consultatif du SMT.

XI. Indemnité gardiennage église

La Préfecture de Vendée précise, par circulaire, les modalités de revalorisation des indemnités de gardiennage des églises communales.

Le plafond indemnitaire applicable pour le gardiennage des églises communales demeure en 2014 celui fixé pour 2013.

M. le Maire propose un maintien de l'indemnité de gardiennage, compte tenu de la fermeture pour travaux de l'église la majeure partie de l'année.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE** de maintenir le montant de l'indemnité de gardiennage de l'église à la paroisse Notre Dame de Lumière à **366.12 €**;
- **SOULIGNE** que cette indemnité est versée en deux parties, dans une périodicité semestrielle.

XII. Questions diverses

a) Pôle social : Micro-crèche

Le projet de pôle social de la Dugeonnière a été mis sur pied par l'équipe municipale précédente.

Les travaux d'implantation du chantier ont débuté en mai dernier. Vendée Logement assure la maîtrise d'œuvre. Le projet comporte deux parties distinctes :

- 1 Un ensemble de 6 petits logements qui seraient gérés comme les Pavillons Soleil et une salle de réunion commune. La Commune sera locataire de cet ensemble au travers d'un bail emphytéotique au terme duquel elle deviendrait propriétaire. A charge pour la Commune de trouver les locataires pour ces 6 logements.
- 2 Un bâtiment restant propriété de Vendée Logement destiné accueillir une micro-crèche qui pourrait être gérée par une association basée en Bretagne, TEE.

Afin de préparer la gestion de cet ensemble immobilier, une réunion de concertation a eu lieu en Mairie, le 12 juin dernier.

Si pour les 6 logements, aucune question ne se pose, il n'en va pas de même pour la micro-crèche et la salle de réunion.

La micro-crèche

- 1 Le plan des locaux ne satisfait pas les futurs gestionnaires.
- 2 Les plans n'ont jamais été soumis à l'Agence Régionale de la Santé (ARS) qui doit toujours se prononcer sur la réalisation de tels établissements.
- 3 Une structure mise en œuvre par les mêmes gestionnaires, à la Boissière des Landes, ne peut pas ouvrir avant septembre prochain, faute d'encadrement qualifié, alors que les travaux sont achevés depuis mai dernier.
- 4 Une telle structure ne semble pas vraiment attendue, ni être nécessaire sur la Commune en effet, pas moins de 27 assistantes maternelles agréées sont recensées sur le territoire. Cela représente un potentiel de 78 prises en charge de nourrissons.
- 5 Une MAM (Maison Assistantes Maternelles) est en création sur la Commune de Saint-Benoist-sur Mer, voire Angles. Elle serait mise sur pied au travers d'une association des assistantes maternelles issues pour partie des 27 citées précédemment.
- 6 Le Cabinet TEE-Conseil pensait le projet abandonné car il n'avait pas été consulté depuis plusieurs mois. Il n'a pas fait preuve d'un grand enthousiasme lors de notre rencontre.

Aussi compte tenu de tous ces éléments, nous envisageons l'abandon du projet de cette micro-crèche. La décision sera prise très prochainement, lors du CCAS qui sera convoqué à cet effet.

Vendée Logement qui avait anticipé une telle hypothèse en concevant la micro-crèche de manière à ce qu'elle puisse être transformée à moindre coût en un logement de moyenne capacité, travaille dès maintenant sur ce changement de destination. Vendée Logement assurerait la location directement de ce logement.

La salle de réunion conçue initialement pour satisfaire les occupants d'une dizaine de logements type Pavillon Soleil apparaît aujourd'hui comme un luxe aux yeux de beaucoup. Elle sera transformée en un logement de petite capacité.

M. HUNAUT déplore qu'il n'y ait pas eu d'étude de faite pour connaître le besoin ou non d'une micro-crèche sur la Commune. Il demande également à qui seront destinés les logements. M. le Maire répond que les logements seront ouverts à tous avec une priorité pour les personnes âgées. M. le Maire précise que les logements seront adaptés aux personnes handicapées.

b) Révision du POS et élaboration du PLU

La loi du 24 mars 2014 dite loi ALUR met un terme aux Plans d'Occupation des Sols (POS) au 31 décembre 2015.

Si un Plan Local d'Urbanisme n'est pas lancé d'ici-là, ce sont les règles générales nationales qui s'appliqueront à notre Commune. Nous n'aurons plus la main mise sur notre urbanisme.

C'est pour cela que nous avons décidé de lancer l'élaboration d'un nouveau PLU dont la procédure devra être achevée pour le 26 mars 2017.

Après plusieurs contacts, une première réunion de travail est prévue avec la DDTM, le 5 juillet prochain. Elle permettra, notamment, de mettre au point la procédure destinée à atteindre les objectifs fixés par la loi.

Nous devons d'ailleurs, faire le choix d'un bureau d'étude par appel à la concurrence.

En parallèle de l'élaboration de ce PLU, nous mènerons une révision du POS pour permettre la régularisation de certaines situations.

M. HUNAUT souligne qu'il faudra prendre en compte les nouveaux textes réglementaires à venir.

c) Prochain Conseil Municipal : le Mardi 22 juillet 2014 à 20h

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22 heures.